

L'UCP siègera au Comité d'éthique du travail social !

Dans le cadre de la désignation des deux représentants syndicaux au Comité d'éthique du travail social, les organisations syndicales représentatives d'une part, au comité technique central de la Ville de Paris et d'autre part, au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), ont été invitées, dans un premier temps, à proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant, ces représentants étant titulaire d'un diplôme en travail social.

Ainsi, ont présentées des candidatures : trois organisations syndicales pour la Ville de Paris (la CFDT, l'UCP et l'UNSA) et quatre pour le CASVP (la CGT, FO-CASVP, l'UCP et l'UNSA).

Dans un second temps, le 15 décembre dernier, il a été procédé à un tirage au sort pour déterminer les deux personnes qui allaient siéger en présence de représentants de la CFDT, de la CFCT, de l'UCP, de l'UNSA et du SUPAP-FSU.

Ont été désignés, **pour la Ville de Paris**, Véronique DAVEINE (*titulaire*) et Hélène GARRIGUES (*suppléante*), proposées par l'UCP, **pour le CASVP**, François PRESTAVOINE (*titulaire*) et Céline ROQUES (*suppléante*), proposées par FO-CASVP.

Nous souhaitons pleine réussite à cette instance aux compétences et à la composition élargies.

La lutte contre les risques psychosociaux s'organise

Au cours de la réunion du 9 janvier 2017, ont été présentés aux organisations syndicales représentatives les neuf axes de prévention pour lutter contre les risques psychosociaux (RPS), dans la perspective du Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT central) de mars prochain qui examinera le plan de prévention.

Ces neuf axes vont permettre :

- **d'accompagner les projets importants modifiant les conditions de travail** avec la diffusion aux encadrants du guide du changement (*présenté au CHSCT central du 15 novembre 2016*). L'UCP demande que les observations pertinentes des personnels soient davantage prises en compte dans les projets.
- de **structurer les dispositifs d'accompagnement des projets de transformation des situations de travail et des démarches de prévention RPS** dont le budget est en cours d'évaluation,
- de **consolider les documents uniques sur la thématique RPS**. L'UCP demande une remontée des informations au niveau central pour identifier au mieux les RPS transverses.
- **d'informer et de sensibiliser les agents**, avec l'élaboration d'un guide d'information en santé et sécurité au travail. L'UCP souligne que ce guide aura vocation à être remis à chaque nouvel agent, quel que soit son corps de rattachement. que ce guide

- d'intégrer la prévention des RPS dans les plans de formation et l'évaluation annuelle des encadrants
- d'avoir une approche globale des RPS dans la fonction d'accueil du public qui devra concerner à la fois les agents et les espaces.
- de renforcer la détection des situations « troubles » et leur accompagnement, avec proposition d'une formation spécifique pour les médecins de prévention.
- de donner aux encadrants des outils pour réguler les tensions potentielles, avec des réunions permettant des échanges entre personnes de même rang hiérarchique, la mise en place de coachings individuels ou collectifs. L'UCP souhaite que ces mesures puissent être mises en œuvre dans des conditions qui permettent une libéralisation de la parole.
- d'accompagner et de soutenir les encadrants et les agents en difficulté, par la mise en place de procédure d'urgence, notamment en cas d'addictions et de troubles psychiques, par la création d'une unité mobile d'intervention composée de psychologues spécialisés associés à deux médecins formés spécifiquement.

L'UCP prend acte de ces axes de prévention qui demeurent pour le moment encore très théorique ; des précisions devraient intervenir lors de la prochaine réunion du 31 janvier prochain.

Le succès de ce plan de prévention dépendra en effet des moyens qui y seront consacrés.

CASVP : Un comité technique à épisodes

Le dernier comité technique du CASVP s'est déroulé sur trois jours... En effet, les documents relatifs aux effectifs ont été remis seulement deux jours avant la date de tenue de l'instance fixée au 18 novembre 2016 ! Leur examen a donc dû être reporté au 2 décembre suivant... En raison d'un vote contre unanime, le dernier épisode est intervenu le 15 décembre !

Parmi les sujets abordés, la question des effectifs demeure une préoccupation essentielle de l'UCP ; en effet, le nombre d'agents diminue dans chaque établissement, dans chaque section ; on supprime des postes administratifs dans toutes les directions, des postes soignants dans les établissements pour personnes âgées.

Ces diminutions d'effectifs en chaîne sont préoccupantes, dès lors qu'elles vont dégrader les conditions de travail et augmenter les risques psychosociaux au sein des équipes, tout en affectant inévitablement la qualité des soins, malgré le professionnalisme des personnels.

Même s'il est important de prendre en compte l'évolution de la société, d'adapter le fonctionnement des services aux nouvelles technologies, de ne pas maintenir des modes d'organisation obsolètes, cela ne doit pas conduire à un service public au rabais, que ce soit pour les personnels qui y travaillent comme pour les usagers.

Alors que tout le monde voit la corde se tendre dangereusement, attend-on qu'elle se rompe pour arrêter la casse des emplois ?

Par ailleurs, quand on examine les projets d'expérimentation comme la création d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) au centre de Paris ou les projets de réorganisation, qu'il s'agisse de service dans les sections ou des établissements pour personnes âgées, on constate une réalité constante : la déshumanisation de leur fonctionnement.